



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU CANTAL

Direction des Actions économiques et des  
procédures environnementales  
Bureau des procédures environnementales

## AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral n°2013-416 du 3 avril 2013, prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours du 24 avril 2013 au 27 mai 2013 inclus, en mairie de Lanobre, sur la demande d'autorisation d'exploiter une activité de fromagerie sur la commune de Lanobre et de recycler par épandage agricole les boues de la station d'épuration de l'installation, déposée par la SAS les Fromageries.

Cette demande porte sur :

- une augmentation des volumes traités, 96 000 l/j (lait et équivalent-lait) et 11t/j de production de fromage, qui place l'installation sous le régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- le recyclage par épandage agricole des boues résiduaires du site pour un volume annuel de 2600 à 3500 m<sup>3</sup> de boues liquides, soit 40 à 45 tonnes de matières sèches. La surface épandable est de l'ordre de 200 ha.

Durant la période précitée, le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact du projet, son résumé non technique, le plan d'épandage et l'avis émis par le Préfet de Région en sa qualité d'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Lanobre où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir : *les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h, le samedi de 9h à 12h.*

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès du préfet, communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Mme Pascale KADIKOFF, officier mécanicien en retraite, a été désigné en tant que commissaire-enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 28 janvier 2013. En cas d'empêchement, pour quelque raison que ce soit, elle sera remplacée dans l'exercice de sa mission par M. Joseph CHAMBON, major de gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en mairie de Lanobre les:

- mercredi 24 avril 2013 de 9h à 12h
- samedi 4 mai 2013 de 9h à 12h
- lundi 13 mai 2013 de 9h à 12h
- mardi 21 mai 2013 de 14h à 17h
- lundi 27 mai 2013 de 14h à 17h

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à Mme Pascale KADIKOFF, en mairie de Lanobre et seront annexées au registre d'enquête, pour être tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront aussi consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront, sans délai, mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Cantal (Bureau des procédures environnementales), à la Sous-Préfecture de Mauriac, en préfecture de la Corrèze (Bureau urbanisme et cadre de vie), en mairie de Lanobre, sur le site internet des services de l'État dans le département.

Des informations complémentaires sur cette demande peuvent être sollicitées auprès de Mme Virginie MARCASTEL, responsable environnement du groupe 3A, Bedoussac 15220 Saint-Mamet.

☎ 04 71 46 81 50.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus.

Cet avis d'ouverture d'enquête, le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par le Préfet de Région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département du Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).

Le Préfet,